

Nachlassverträge - Concordats - Concordati

BE

1.

Débitrice: **Chiesa Oenothèque, successeur Daniel Mischler en liquidation concordataire**, Dr.-Schwab 6,
2610 Saint-Imier
2.

Délai pour contester l'état de collocation: 20 jours après la publication
3.

Remarques: L'état de collocation est déposé chez Gregory Mallet, liquidateur, 1er Mars 2a, 2000 Neuchâtel, où il peut être consulté durant 20 jours sur rendez-vous préalable (tél. 032 843 30 01).

Les créanciers qui revendiqueraient le privilège découlant de l'art. 310 al. 2 LP sont priés de s'annoncer auprès du liquidateur d'ici le 20 juin 2012 sous peine de perdre leurs droits. Daniel Mischler domicilié à Bienne.

Gregory Mallet
2000 Neuchâtel

00774535